

PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

Terres
en villes

ONVAR

EVALUER ET RENOUVELLER LES MODALITES D'IMPLICATION
DES COLLECTIFS D'AGRICULTEURS ET DU DEVELOPPEMENT
AGRICOLE DANS LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX
CO-CONSTRUITS PROMOUVANT L'AGROECOLOGIE

Septembre 2017

Chantier

3

Économie agricole et gouvernance alimentaire
des agglomérations

Les Robins des champs : des céréaliers à l'origine d'une filière blé-farine-pain locale

Fiche n°8

Ces fiches expérience s'inscrivent dans le projet de développement agricole de Terres en villes, pour lequel le Réseau a été reconnu Organisme National à Vocation Agricole et Rurale (ONVAR) en 2015. Financé par le CasDar, ce projet s'adresse directement aux agriculteurs et aux agents de développement agricole.

Traitant de la mobilisation du monde agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux, il est intégré au projet du Réseau Rural Français MCDR (Mobilisation Collective pour le Développement Rural), le RnPAT (Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé), dont Terres en villes est chef de file et co-pilote avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture.

Les fiches
expérience
Terres en villes

Il vise à évaluer et renouveler les modalités d'implication des collectifs d'agriculteurs et du développement agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux d'agglomération co-construits et promouvant l'agro-écologie. Lieu ressources des projets et politiques agricoles et alimentaires des agglomérations et métropoles françaises, Terres en villes souhaite à terme produire des outils méthodologiques pour réussir la mobilisation du monde agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux.

Ces fiches sont les premiers livrables de ce projet. Elles mettent en lumière des initiatives agricoles et alimentaires innovantes en matière de gouvernance, d'expertises mobilisées et de conseils aux agriculteurs, analysées au regard de l'implication des agriculteurs et du développement agricole. Elles ont été réalisées à partir d'une étude documentaire et d'enquêtes auprès de personnes ressources.

Les Robins des champs : des céréaliers à l'origine d'une filière blé-farine-pain locale

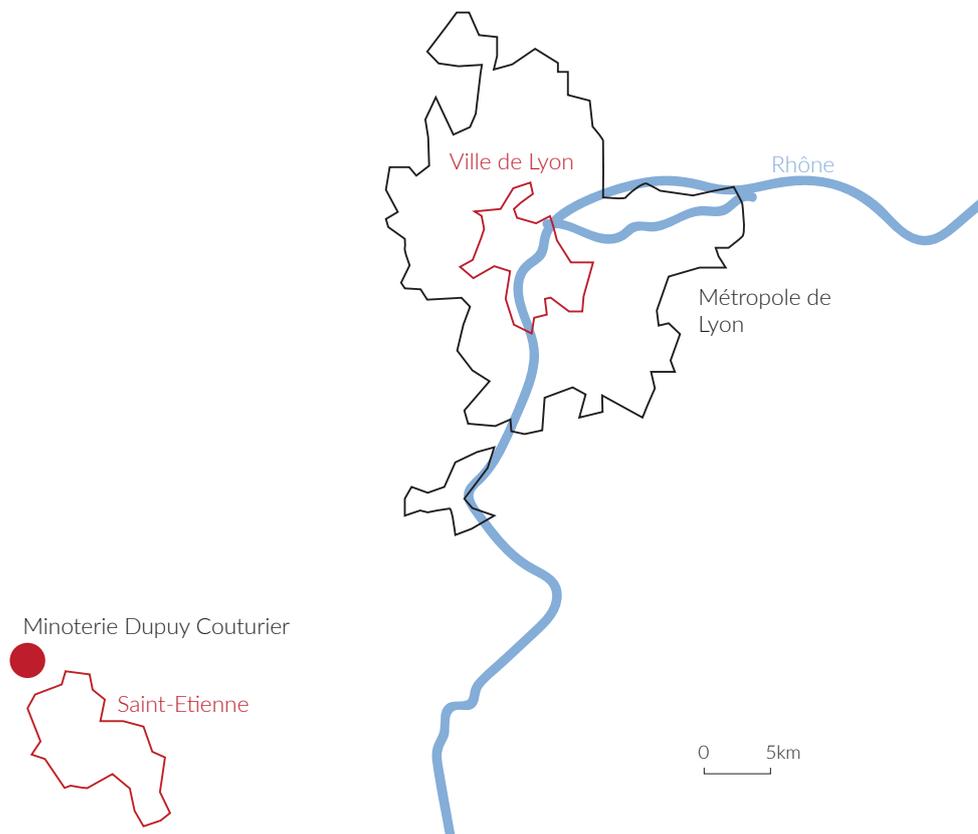
Résumé

Six céréaliers du Rhône, désirant valoriser leur production de blé et recréer un contact avec les consommateurs, et un boulanger, souhaitant enfin connaître l'origine du blé de ses farines, ont créé en 2011 l'association Les Robins des champs. En partenariat avec un meunier du territoire, ils ont mis en place leur propre filière locale de farine distribuée dans les boulangeries de l'agglomération de Lyon, où tous les acteurs (céréaliers, meunier et boulangers) travaillent ensemble pour garantir un pain de qualité.

Catégories d'expérience

- Action alimentaire
- Agriculture urbaine et sociétale
- Agritourisme
- Aide à l'installation ou à la diversification
- Commercialisation
- Développement de la production biologique
- Filière territorialisée
- Marque territoriale
- Projet public de zone agricole périurbaine nourricière
- Sensibilisation des consommateurs et promotion des produits locaux

Localisation



Le territoire

Description

La Métropole de Lyon s'étend sur un territoire de 538 km². Elle comprend 59 communes et représente un bassin de consommation de près de 1,3 millions d'habitants (1). On recense aujourd'hui 9 406 ha de SAU pour 321 exploitations sur la Métropole de Lyon (2).

La grande variété des paysages du département du Rhône, des climats et des sols a permis le développement de filières agricoles très diversifiées : grandes cultures, maraîchage, arboriculture, bovins lait et viande, ...

Contexte socio-économique

Sur l'ensemble du département du Rhône, les cultures céréalières représentent 30 000 ha sur 139 000 ha de SAU totale. Les exploitations céréalières spécialisées, notamment de blé tendre, sont principalement localisées dans

la plaine de l'Est Lyonnais et le Val de Saône. Cependant, l'Est lyonnais est une zone prioritaire de développement urbain de l'agglomération lyonnaise, où de nombreuses terres agricoles sont vouées à disparaître d'ici 20 à 30 ans.

Pour autant, la région lyonnaise est le berceau des politiques agricoles périurbaines françaises, avec le premier programme agricole périurbain créé en 1979 par la Région Urbaine Lyonnaise. Avec le soutien des Chambres d'agriculture, il a notamment permis de développer des actions en faveur des circuits courts. Depuis 2010, la Métropole de Lyon a mis en place le PSADER-PENAP en accord avec la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général du Rhône, une combinaison des dispositifs régional PSADER (Projet Stratégique pour l'Agriculture et le Développement Rural) et départemental PENAP (Préservation des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains).



L'expérience

Historique

Entre 2006 et 2009, des réflexions concertées entre acteurs et agriculteurs ont été menées dans l'agglomération lyonnaise, notamment autour de l'élaboration des PENAP (périmètres de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains). A cette occasion, les céréaliers ont découvert que leurs productions n'étaient jamais considérées pour faire partie des projets de développement des circuits de proximité.

Dans la région, il existait déjà un collectif d'une cinquantaine de céréaliers : le Groupement d'Etude et de Développement Agricole (GEDA) de l'Ozon, animé par la Chambre d'agriculture du Rhône autour des problématiques techniques de production. Romain Laliche, producteur membre de ce GEDA, a alors initié la discussion au sein de ce groupe sur un éventuel projet de valorisation locale du blé. C'est ainsi que se sont regroupés 6 agriculteurs autour de cette idée.

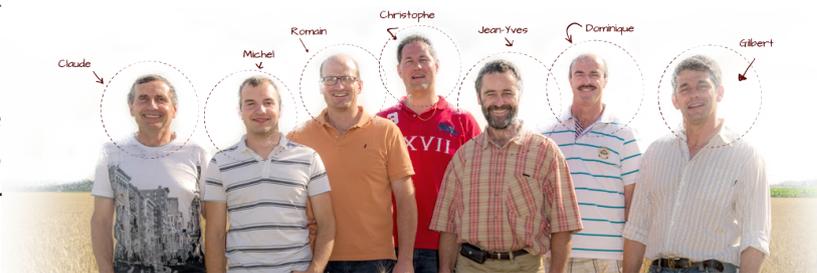
Ils ont alors sollicité en 2010 une animatrice de la Chambre d'agriculture afin de préciser leur projet de filière locale. C'est elle qui les a mis en contact avec Christophe Girardet, un boulanger qui souhaitait s'approvisionner localement en farine. Pour lancer la démarche, ils ont décidé de structurer ce nouveau collectif et ont donc créé en mars 2011 l'association Les Robins des champs.

En premier lieu, une étude de marché et de faisabilité technico-économique a été réalisée en 2011, lors d'un stage au sein de la Chambre d'agriculture. Cela a permis d'identifier les attentes des boulangers et des consommateurs, mais surtout d'établir un premier partenariat avec un meunier. Une phase d'essais de plusieurs mois a été lancée avec ce meunier, menant à la fabrication des premières farines sur meule

de pierre et la mise au point de deux types de pain. Lors d'un test de deux mois dans quatre boulangeries, les premiers retours des boulangers et clients ont permis d'identifier la baguette de tradition comme la plus adaptée à la démarche et aux attentes de chacun.

Aucune réelle livraison de farine n'avait encore été faite quand, en 2012, le meunier a décidé d'arrêter son activité, racheté par l'entreprise Banette. La société ne voulant pas garantir un prix fixe, les agriculteurs ont dû chercher un autre moulin. Le choix s'est porté sur la Minoterie Dupuy Couturier, qui travaillait déjà pour des marques de farines locales portées par des coopératives. L'idée initiale d'une farine sur meule de pierre a été abandonnée à ce moment-là, car peu de boulangers étaient intéressés. De nouveaux

essais ont donc été réalisés pour établir les recettes de farine et la première livraison s'est faite à l'été 2013.



© Les Robins des Champs

Sous les conseils de la Chambre d'agriculture, les Robins des champs ont candidaté pour obtenir la labellisation GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental). C'est ainsi qu'en 2014, les Robins des champs ont fait partie des premiers GIEE de la région Rhône-Alpes. Pour autant, aucun résultat concret n'a été observé, et les majorations d'aides promises n'ont à ce jour jamais été versées.

Par la suite, afin d'améliorer la qualité du stockage et assurer une meilleure régularité du mélange de blés, il a été décidé de regrouper les stocks dans un seul bâtiment commun. Pour pouvoir construire ce bâtiment, prévu pour 2017, les producteurs ont créé une CUMA en 2016.

Aujourd'hui

Cette filière repose d'abord sur les 6 agriculteurs de l'association, qui cultivent puis stockent le blé chez plusieurs d'entre eux. Chacun est responsable de la qualité de son blé et en assure la traçabilité. Ils choisissent les différentes variétés qu'ils souhaitent implanter et la proportion de chacune. C'est la première étape de gestion du taux protéique des mélanges de blés, critère primordial pour la qualité de la farine.

En cas d'année difficile, les Robins des Champs peuvent être amenés à faire appel à d'autres agriculteurs de la région pour garantir une qualité optimale de la farine.



© Les Robins des Champs

Puis la Minoterie Dupuy Couturier, en partenariat avec l'association, récupère périodiquement le blé stocké. Pour chaque lot, un contrôle du taux de protéine est effectué. Le meunier paye individuellement chaque agriculteur, selon la quantité et la qualité des blés apportés, ce qui simplifie les démarches administratives. Le prix du blé est garanti par un accord de prix plancher (prix de production) et de prix plafond.

Les mélanges des différents blés sont ensuite réalisés chez le meunier. C'est là encore une étape déterminante pour la qualité de la farine obtenue. Des recettes ont été définies, donnant lieu à la rédaction du cahier des charges de la marque. La réflexion sur la composition de la farine se poursuit encore aujourd'hui, afin d'obtenir la plus grande qualité possible.

C'est ensuite la Minoterie Dupuy Couturier qui vend la farine aux boulangers, sous la marque « Les Robins des champs ». Des partenariats sont établis entre les boulangers et le moulin, et la farine vendue au prix du marché. Début 2017, la filière comptait 30 à 40 boulangeries clientes. Une part très faible des volumes de la filière est aussi distribuée à des entreprises de restauration collective, pour toutes recettes hors fabrication du pain.

Perspectives

Aujourd'hui, l'objectif est d'assurer la pérennité de la filière locale blé-farine-pain, mais pas forcément de l'agrandir. Pour cela, un changement de mentalité est nécessaire, de la part des consommateurs et des boulangers, pour faire accepter la variabilité de composition de leur farine, inévitable dans une filière locale à plus petits volumes.

Les agriculteurs de l'association ont également pour objectif de diversifier leurs productions et de créer une filière locale de légumineuses, en travaillant avec la restauration collective. Un stage de la Chambre d'agriculture a d'ailleurs fait l'objet d'une étude de faisabilité pour des filières locales de légumineuses.

Le collectif

Description

Les 6 céréaliers ainsi que le boulanger partenaire, sont regroupés au sein de l'association loi 1901 Les Robins des champs. En parallèle, les agriculteurs se sont aussi structurés en CUMA.

Le bureau de l'association est composé d'un président, Romain Laliche qui les représente, d'un trésorier et un secrétaire, ils sont organisés selon un règlement interne. La gestion se fait par les agriculteurs eux-mêmes, de façon informelle; chacun assure différentes tâches selon sa disponibilité : administration et trésorerie, animation et communication, démarchage des entreprises et des boulangers,... Grâce au statut associatif du collectif, les exigences administratives restent simples ; du fait du petit nombre les membres du collectif interagissent entre eux de façon très horizontale et sont fréquemment en contact.

Le boulanger est entré dans l'association à la création de celle-ci pour apporter son expertise technique et représenter les boulangers. Même s'il est toujours adhérent et disponible pour des appuis techniques ponctuels en cas de besoin, il ne fait pas partie des instances de gouvernance et son rôle se limite la plupart du temps à celui de client.

L'association détient les droits pour la marque de farine « Les Robins des champs », définie par un cahier des charges et enregistré à l'INPI.



© Les Robins des Champs

Modèle économique

Le modèle économique de l'association est très léger : les cotisations sont symboliques (10 € par an, soit 70 € par an au total) et une commission de 12 à 15% a été mise en place sur le chiffre des ventes de sac de farine de 2,5 kg aux particuliers, à l'occasion d'évènements principalement. Cette commission constitue une petite rentrée pour couvrir les faibles dépenses surtout liées à la communication (ex. participation des Robins des Champs au salon « Planète Appro » qui avait lieu les 2 et 3 avril 2017 sur Corbas). Aucune commission n'est prélevée sur la vente de farine aux boulangers.



© Les Robins des Champs

La CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) a été créée pour compléter l'association sur les besoins de stockage des agriculteurs. Ils en font partie tous les 6. Elle fonctionne, comme toutes coopératives, avec des parts sociales et ses règles propres pour la gestion des investissements communs.

Lors de la mise en place du projet, les agriculteurs ont reçu plusieurs financements, de la part de la région, du département ou encore du Grand Lyon. Cela leur a permis de financer des investissements et de payer les prestations de la Chambre d'agriculture. Aujourd'hui, ils n'ont aucun autre financement que le PSADER-PENAP, qui a justement été créé pour regrouper tous les acteurs (région, département, Europe, collectivités, ...) derrière un seul soutien financier. Ce financement est à hauteur de 40% de l'investissement de départ.

Pour assurer la pérennité des filières, les agriculteurs souhaiteraient voir les collectivités devenir clientes de tels projets, plutôt que d'apporter des subventions en amont.

Les structures de développement agricole

La Chambre d'agriculture a accordé 115 jours d'accompagnement aux Robins des champs durant la mise en place de la filière. C'est Anne-Marie Schmutz-Poussineau, conseillère en commercialisation et marketing, qui a été missionnée pour suivre le collectif et les aider sur différents points :

- Structuration du groupe notamment via des ateliers de réflexion sur les objectifs, les différents scénarios possibles, le nom de la marque, ...
- Réalisation des diverses études préalables (études de marché et de faisabilité)
- Organisation des différentes étapes du projet : rédaction du cahier des charges, test en boulangerie, création de la marque et marketing en général, communication, contrats et négociations, ...

Les réunions avec les agriculteurs, organisées selon les besoins et les urgences, servaient principalement à organiser les points opérationnels à chaque phase du projet, valider les différentes étapes et prévoir les suivantes. Aujourd'hui, les céréaliers ne sont plus suivis par la Chambre d'agriculture. Ils font ponctuellement

appel à ses prestations pour réaliser des études lors d'un nouveau projet, comme c'est le cas pour la création d'une filière de légumineuses.

Pour les conseils techniques sur le choix des variétés de blés et la conduite des cultures, l'association fait appel aux prestations d'Arvalis, institut technique du végétal. Les agriculteurs ont ainsi accès aux résultats des expérimentations et aux connaissances des techniciens de l'institut sur le blé.

En parallèle de l'association, ils appartiennent toujours au GEDA de l'Ozon, qui traite entre producteurs des questions techniques sur les céréales, comme les apports azotés ou l'irrigation. Le thème de l'agriculture de conservation y est parfois abordé, malgré le manque de référence sur le sujet.

En ce qui concerne les aspects administratifs et juridiques, ils ont été accompagnés par les différents organismes compétents pour leurs demandes : la Chambre d'agriculture pour monter le dossier de candidature GIEE, la FDCUMA pour monter la CUMA et leurs conseillers juridiques personnels pour la création de l'association.



Les modalités d'implication des agriculteurs et du développement agricole

Le développement agricole

Anne-Marie Schmutz-Poussineau a assuré deux rôles complémentaires : animatrice de groupe pour favoriser l'émergence du collectif et assurer la gestion du projet, et chargée d'étude.

En tant qu'animatrice, elle a accompagné le collectif de façon souple : elle n'a pas pris la place de pilote, le projet étant porté par les céréaliers restés très autonomes. Les Robins des champs apportent leurs idées et leurs objectifs, puis Anne-Marie Schmutz-Poussineau structure la réflexion du groupe et les actions du projet au regard de son expertise en commercialisation. Elle s'assure par ailleurs de canaliser les idées et de recadrer le projet dans des périodes difficiles. Pour autant, il a pu arriver que ces propositions ne correspondent pas aux demandes des agriculteurs. Dans ces cas-là les agriculteurs s'organisent de leur côté.

En ce qui concerne les compétences nécessaires pour ce poste, Anne-Marie Schmutz-Poussineau, ingénieure en agro développement et détentrice d'un MBA (Master in Business Administration) en marketing, avait déjà occupé un poste en marketing chez Danone. En revanche, elle a dû se former à la gestion de projet et aux méthodologies d'accompagnement, ce qu'elle a fait en interne au contact des différents experts qu'elle faisait intervenir. Elle considère aujourd'hui que ces techniques d'accompagnement sont applicables à chacun des projets qu'elle suit, comme par exemple Saveurs du coin (Fiche expérience n°6).

A côté, Arvalis est sollicité comme source de références techniques pour la conduite des cultures et le choix des variétés de blés. Bien qu'en position de spécialiste sur la culture du blé, l'institut a adopté de façon informelle un conseil sous forme d'échanges car les agriculteurs fournissent en retour des connaissances sur la panification des différentes variétés.

L'expertise du boulanger de l'association est ainsi mise à profit car elle permet de coordonner les pratiques en amont et en aval de la filière locale créée.

Remarque : La métropole du Grand Lyon n'a pas animé cette filière car elle travaille déjà

en partenariat avec la Maison François Cholat pour créer une filière de farine locale sur l'agglomération lyonnaise. De plus, les Robins des champs n'ont pas vocation à augmenter le nombre d'agriculteurs adhérents à la démarche, ce qui limite sa dimension de développement territorial et de ce fait la place de la métropole dans le projet.

La place des agriculteurs

Les Robins des champs ont réussi à devenir indépendants et très autonomes dans leur projet. Tout d'abord, le principal pour eux est de conserver la propriété du blé : c'est pourquoi ils ne passent pas par une coopérative. Enfin dans la gestion de leur filière et de leur collectif. Ils réalisent entre autres le travail de démarchage auprès des collectivités, des élus et des entreprises de restauration collective, notamment lors de salons professionnels.

Ils n'ont pas hésité, par exemple, à organiser eux-mêmes une réunion avec les différents acteurs du PSADER-PENAP (Région, Département, ...) lorsque les démarches se sont avérées trop longues, afin de récupérer les financements promis.

Ils sont également eux-mêmes source d'expertises diverses. Premièrement, car ils réalisent leurs propres expérimentations : les agriculteurs testent une ou deux variétés nouvelles chaque année. D'autre part, car ils ont l'expertise d'un boulanger directement dans l'association pour les connaissances sur la transformation en pain. Enfin, un facteur important pour cette dynamique du groupe est le président Romain Laliche, qui a des compétences en gestion, communication, ... du fait de sa formation d'ingénieur et ses expériences professionnelles antérieures.

Malgré cela, les Robins des champs ont toujours besoin ponctuellement des différentes sources de conseil, et ils estiment que la Chambre d'agriculture reste nécessaire pour les appuyer dans leurs différents projets. En revanche, ils déplorent un manque de références pour la création d'une telle filière.

Ce projet est une initiative d'un collectif d'agriculteurs formé sans aucun soutien extérieur. Pour autant, c'est l'existence d'un collectif antérieur sur le territoire, le GEDA d'Ozon, qui a facilité cette rencontre.

L'innovation

Les filières locales pour les productions céréalières sont des exemples rares. D'autant plus lorsque ce sont des agriculteurs à l'origine et non pas des organismes stockeurs, des coopératives ou des organismes de développement agricole.

Le collectif composé d'agriculteurs mais aussi d'un boulanger est un modèle innovant qui permet de renforcer plus facilement le lien au sein d'une filière et la visibilité des agriculteurs sur les problématiques de transformation et de commercialisation de leurs productions.

L'agroécologie

Les Robins des champs ont fait le choix dès le début de ne pas créer une filière certifiée Agriculture Biologique, afin de concentrer leurs efforts sur le développement du nouveau mode de distribution.

Ils mènent cependant une démarche pour diminuer le travail du sol (semis direct, couverture du sol, allongement des rotations ...) selon les principes de l'agriculture de conservation, pour laquelle ils ont été labellisés GIEE. Au sein de l'association, les céréaliers sont plus ou moins avancés dans cette démarche de transition de leurs pratiques.

Pourtant, auprès de leurs clients, ils communiquent uniquement sur l'origine locale car, contrairement au bio, l'agriculture de conservation reste très peu connue des consommateurs et n'apporte pas de réelle plus-value commerciale.

Contacts

Anne-Marie Schmutz-Poussineau
Chambre d'agriculture du Rhône
Conseil en Commercialisation et marketing
04 78 19 61 46
anne-marie.schmutz@rhone.chambagri.fr

Claude Bernet
Les Robins des champs
Céréalière (Toussieu, Rhône)
06 12 17 20 09

Mathieu NOVEL
Chambre d'agriculture du Rhône
Animateur territorial
04 78 19 62 26
mathieu.novel@rhone.chambagri.fr

Terres en villes :

Serge Bonnefoy
Secrétaire technique
serge.bonnefoy@terresenvilles.org
04 76 20 68 28

Paul Mazerand
Chargé de mission
paul.mazerand@terresenvilles.org
01 40 41 84 12

Léa Viret
Stagiaire
lea.viret@terresenvilles.org
01 40 41 84 12



Terres en villes

Le réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations

www.terresenvilles.org

40, avenue Marcelin Berthelot 22, rue Joubert
CS92608 - 38036 Grenoble Cedex 2 75009 Paris

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

